

# L'ESSENTIEL INEGAR® SUR POMMES ET SUR POIRES UNE PERFORMANCE PROUVÉE SUR CARPOCAPSE ET TORDEUSES

 **Insegar**®

 **syngenta**®

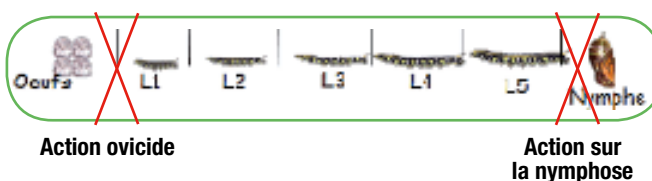
 **Insegar**®

- **Composition :**  
25 % fénoxycarbe.
- **Formulation :** WG  
granulé à disperser dans l'eau  
(granulé dispersable).
- **Cibles :**  
carpocapse, tordeuse  
orientale, tordeuses de la  
pelure sur pommier, poirier,  
cognassier et nashi.
- **Doses :**  
0,03 kg/hl sur carpocapse  
et 0,06 kg/hl sur tordeuses  
et tordeuse orientale.
- **DAR :** pommier, poirier,  
cognassier et nashi : 14 jours.
- **ZNT Organismes  
aquatiques :** 5 m.
- **DRE :** 48 heures.
- **Nb d'applications max :**  
2 par an sur pommier, poirier,  
cognassier et nashi.
- **Emballage :** 600 g.

## UN MODE D'ACTION UNIQUE ET SPÉCIFIQUE

- Insegar est le seul **Régulateur de Croissance pour Insectes (RCI)** qui agit comme un mimétique de l'hormone juvénile.
- **Action ovicide :** il perturbe le développement des œufs, entraînant la mort des larves avant éclosion.
- **Action sur la nymphose :** il empêche le passage du dernier stade larvaire au stade chrysalide (nymphose).
- Agit sur les œufs et le dernier stade larvaire.

### Régulation hormonale du développement de l'insecte :



Œufs de carpocapse



Dernier stade larvaire de carpocapse et galerie dans une pomme



Carpocapse des pommes et poires adulte -  
*Cydia pomonella*

Préconisations des cultures, cibles  
et conditions d'emploi, se reporter  
à l'étiquette du produit ou  
[www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)



## POSITIONNEMENT

- **Lutte contre le carpocapse :**  
Dose de 0,03 kg/hl.  
Positionnement ovicide : avant le début des pontes,  
en période de vols.
- **Lutte contre les tordeuses de la pelure :**  
Dose de 0,06 kg/hl.  
Positionnement sur le dernier stade larvaire pour  
éviter la nymphose : stade H/I sur pommier et I/J  
sur poirier. Renouvellement du traitement 12 à  
15 jours plus tard.

## VOS AVANTAGES

- **Mode d'action unique.**  
L'action ovicide sur carpocapse permet d'agir tôt, en préventif, avant que les dégâts ne soient provoqués.
- **Des performances reconnues sur tordeuses de la pelure.**  
En agissant sur la nymphose, il limite très fortement le premier vol.
- **Une très bonne résistance au lessivage.**
- **Un respect de la faune auxiliaire.**

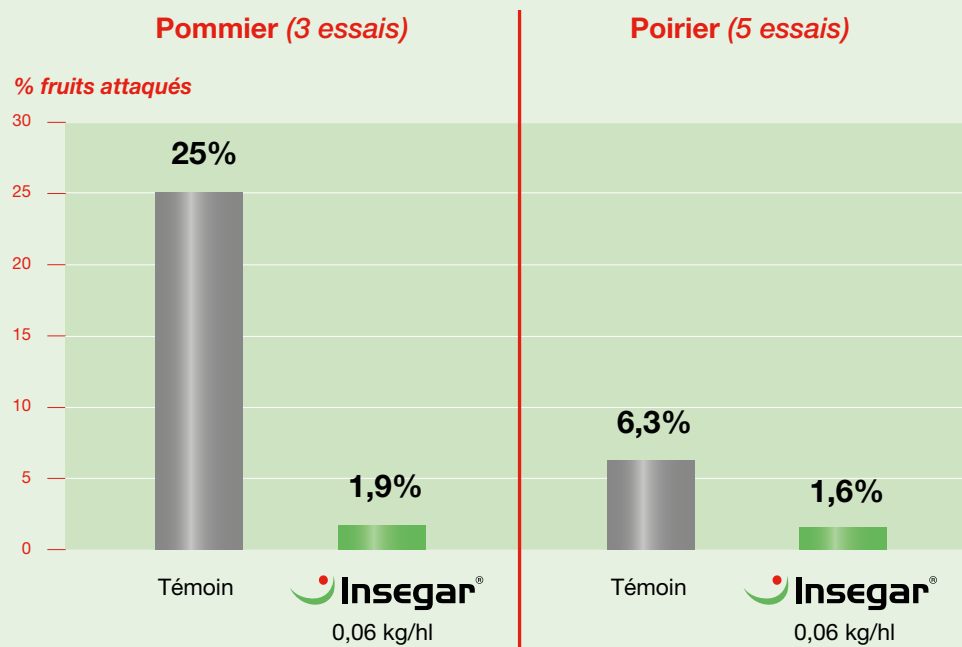


## UNE EFFICACITÉ PROUVÉE

### Efficacité au verger sur tordeuses (*Capua*).

Essais : source Syngenta

2 applications en post-floraison sur pommier ou sur poirier



## INSEGAR, UN PRODUIT QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DE LA FILIÈRE

En conditions normales d'utilisation, Insegar présente un profil filière avantageux en offrant une sécurité importante pour le respect de la LMR Europe fixée sur pomme et poire.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides/public/index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm)

INSEGAR® - AMM N° 8400477 - Composition : 25 % fénoxycarbe \* - Attention - H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers (« pommier », « prunier », « pêcher », « olivier », « noyer »). Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vignes et vergers (« noyer », « olivier », « pommier », « prunier », « pêcher »). Spe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats. Avant le traitement détruire dans la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleur du couvert végétal.

\* Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

 Insegar®

 syngenta®

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.  
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.  
N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**